



Adressé à : Mr Bergonnier Toulouse, le 5 avril 2023

Monsieur Serge DE STEFANI

En PJ : Feuille Résultats Président  
Club Bouliste de SAINT JORY  
SPORT BOULES

Monsieur le Président,

Après contrôle des feuilles de Matches AS.DEPT. 31 du 1<sup>er</sup> Avril 2023, nous constatons que certains problèmes ont été relevés sur la feuille de match lors de la rencontre PORTET/SAINT-JORY à Portet/Gne.

1°) L'Equipe de Saint Jory s'est présentée avec 5 joueurs (3 de 3<sup>ème</sup> Div. – 2 de 4<sup>ème</sup> Div.)

2°) Les Numéros des licences de ces 5 Joueurs ne figurent même pas, sur cette feuille, comme l'oblige le règlement de la FFSB

3°) 2 Joueurs, (MARIE Marc et ELISE François, notés sur la feuille des résultats (DOUBLE/1<sup>er</sup> Tour – TIR/2<sup>ème</sup> Tour – DOUBLE/3<sup>ème</sup> Tour). Leurs inscriptions ne figuraient d'ailleurs pas sur la feuille de Match initiale.

Nous vous rappelons que suivant la réglementation de la FFSB, 3 Joueurs M4 doivent impérativement participer durant toute la rencontre.

**Voir : REGLEMENT FFSB, Annexe 4 (pages 54,55,56).**

Suite à ces non-respects du règlement, accumulés lors de cette rencontre citée ci-dessus, vous comprendrez, que nous sommes dans l'obligation de sanctionner le Club AS DEPT. de SAINT JORY 2. Le score final,

**sera donc : de 40 Pour PORTET/GNE à 0 Pour SAINT JORY 2,**

**ET NON : 26 Pour PORTET/GNE et 14 Pour SAINT JORY 2.**

Recevez, Monsieur le Président, nos salutations Sportives.

La Présidente : Ghislaine COUDERC

COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Boulodrome Victor Garcia-61 Rue de Négogousses-31100 TOULOUSE Tel : 05 62 87 92 75

Courriel : [cbd31@wanadoo.fr](mailto:cbd31@wanadoo.fr) N° SIRET : 441 079 233 00017-Internet : [cbd31.org](http://cbd31.org)

